



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 120891

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les préoccupations de l'Union fédérale autonome pénitentiaire (UFAP), notamment l'union régionale Alsace-Lorraine, relatives aux charges d'extractions de transfèrements et de garde de détenus hospitalisés. Depuis de nombreuses années, ces charges inscrites dans le code de procédure pénale ouvrent un débat récurrent. Plusieurs rapports ont montré la nécessité de créer de nombreux emplois au sein de l'administration pénitentiaire afin de réaliser convenablement ce transfert de charges. Par ailleurs, les conditions des personnels de surveillance seraient extrêmement difficiles et pénibles. Il y aurait une recrudescence des agressions sur les personnels. Dès lors, l'UFAP souhaiterait que les principales organisations syndicales pénitentiaires puissent être reçues afin de débattre de la situation. Dans ce cadre, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120891

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2823